

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 FEVRIER 2017

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT-CLUZEL Emilie ; M. MALOT Hervé.

ABSENTE EXCUSEE : Mme GOMES Sandra a donné procuration à Mme TIXIER Monique.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Madame le Maire demande si des membres du Conseil municipal ont des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 23 novembre 2016. Aucune remarque n'étant formulée, le dernier compte-rendu est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire expose à l'assemblée que cette réunion de Conseil municipal est organisée en urgence du fait de la nécessité de modifier l'affectation d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de Madame la députée Christine PIRES-BEAUNE.

Madame le Maire avait rencontré Mme C. PIRES-BEAUNE à sa permanence le 13 juin 2016 pour solliciter une aide financière au titre de sa réserve parlementaire destinée à aider au financement des travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente. Madame la députée avait demandé à ce moment-là d'inscrire au programme de subventions exceptionnelles du Ministère de l'Intérieur la somme de 10.000,00 €, et avait précisé que l'attribution de l'aide devrait avoir lieu aux environs du 16 décembre 2016. Suite à cet entretien, le Conseil municipal avait donc délibéré le 23 juin 2016 pour demander une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur de 10.000,00 €.

Bien que la subvention ne soit toujours pas notifiée, la signature des marchés publics avec les différentes entreprises devant intervenir pour la réfection de la salle polyvalente a eu lieu le 22 décembre 2016 avec les ordres de service concomitants. En effet, on pensait que la subvention ne serait finalement pas attribuée et de plus il devenait urgent de commencer les travaux au vu des engagements pris dans l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour mettre les ERP (Etablissements Recevant du Public) en conformité avec la réglementation en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Le 2 février 2017, Mme PIRES-BEAUNE notifie l'attribution de la subvention mais pour l'octroi effectif, la Commune doit transmettre un dossier pour instruction au Ministère de l'Intérieur avec une attestation sur l'honneur de non commencement des travaux. Or, les ordres de services étant été signés le 22 décembre 2016, l'opération est considérée comme commencée et donc Madame le Maire se trouve dans l'impossibilité de transmettre le dossier. Autrement dit, la Commune ne peut pas bénéficier de la subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

Madame le Maire précise que dans le passé, la Commune aurait pu envoyer le dossier pour instruction car l'attestation sur l'honneur demandée concernait le « non commencement des travaux » (soit le premier coup de pelle) et non pas comme à l'heure actuelle le « non Commencement de l'opération » (soit la signature d'un bon de commande, d'un marché, d'un devis ou d'un ordre de service).

Cependant, l'aide du Ministère de l'Intérieur n'est pas perdue car il y a possibilité d'un plan B, à savoir affecter la subvention à d'autres travaux. Elle propose en conséquence, de déposer le dossier au Ministère de l'Intérieur pour des travaux de voirie.

Madame le Maire présente à l'assemblée un devis et des plans concernant des travaux de réfection de la rue du Pré d'Amour et rue du Pâtural. Les chaussées de ces voies étant fortement dégradées, il s'avère nécessaire de les aménager avec un revêtement durable en bicouche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, approuve un devis estimatif pour la réfection de la rue du Pré d'Amour et de la rue du Pâtural d'un montant de 26.982,65 € H.T., et décide de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention exceptionnelle de 10.000,00 € pour des travaux de voirie

VENTE D'HERBE ANNUELLE 2017

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance de Conseil municipal ultérieure.

TARIF DES REPAS DE CANTINE

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'EHPAD d'Aigueperse, qui est le fournisseur des repas de cantine, a notifié une augmentation du tarif à compter du 1^{er} janvier 2017. Le tarif des repas passe de 2,72 € à 2,73 €.

Elle propose d'appliquer ce nouveau tarif aux familles à compter du 1^{er} février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de fixer à compter du 1^{er} février 2017, le tarif des repas de cantine à 2,73 €.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Communauté de Communes Plaine Limagne:

Madame le Maire présente à l'assemblée la gouvernance de la nouvelle Communauté de Communes Plaine Limagne issue de la fusion de la Communauté de Communes Nord Limagne avec la Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier et la Communauté de Communes des Côteaux de Randan.

Lors du premier Conseil communautaire du 25 janvier 2017, a eu lieu l'élection du président et de huit vice-présidents.

- Président : Monsieur Eric GOLD, maire de Saint Priest Bramefant
- 1^{er} vice-président : Monsieur Marc CARRIAS, maire d'Effiat
- 2^{ème} vice-président : Monsieur Robert IMBAUD, maire de Maringues
- 3^{ème} vice-président : Monsieur Jean-Jacques MATHILLON, maire de Randan
- 4^{ème} vice-président : Monsieur Stéphane BARDIN, maire d'Aubiat
- 5^{ème} vice-président : Monsieur Bernard FERRIERE, maire de Saint Denis Combarnazat
- 6^{ème} vice-président : Monsieur Didier CHASSAIN, maire de Mons
- 7^{ème} vice-président : Monsieur Pierre LYAN, maire de Thuret
- 8^{ème} vice-président : Monsieur Claude RAYNAUD, maire de Luzillat

Madame le Maire précise que M. P.LYAN a démissionné et une nouvelle élection a eu lieu le 10 février 2017. Monsieur DESSAPTLAROSE, maire de Limons, a été élu 7^{ème} vice-président.

Chaque vice-président aura en charge un domaine de compétences.

- M. M. CARRIAS : économie
- M. R. IMBAUD : développement rural
- M. J.-J. MATHILLON : urbanisme et habitat
- M. S. BARDIN : proximité, environnement et mutualisation
- M. B. FERRIERE : tourisme et visibilité du territoire
- M. D. CHASSAIN : social et culture
- M. DESSAPTLAROSE : budget et prospective financière
- M. C. RAYNAUD : jeunesse et lecture publique

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les délégués de chaque Commune qui siègent au conseil communautaire, sont de par la loi le maire et les adjoints et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. La Commune de Montpensier n'ayant qu'un délégué est donc représentée par Madame le Maire mais bénéficie d'un délégué suppléant, le premier adjoint, Monsieur Gilles GOUYARD.

La Communauté de Communes Plaine Limagne (CCPL) va fonctionner notamment avec diverses commissions qui sont ouvertes selon la loi à tout conseiller municipal qui désire en faire partie de chacune des Communes membres. Mais Monsieur Eric GOLD, président de la CCPL a restreint les commissions aux seuls délégués titulaires et suppléants. En ce qui concerne les délégués de Montpensier, Madame Gisèle BOISSIER, maire, déléguée titulaire souhaite faire partie de la commission « culture » et Monsieur Gilles GOUYAD, premier adjoint, délégué suppléant souhaite participer à la commission « urbanisme ».

2 – Réfection de la salle polyvalente :

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux de réfection de la salle polyvalente commencent le 20 février 2017 pendant les vacances scolaires.

3 – Travaux de voirie :

Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, responsable de la voirie, informe l'assemblée qu'on attend des conditions climatiques favorables pour commencer l'empierrement des chemins.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la subvention DETR qui a été sollicitée auprès des services préfectoraux en décembre 2016 pour la réfection de la rue du Fugeat a été refusée. En conséquence, elle propose de reporter ces travaux.

4 – Eglise :

Madame le Maire informe l'assemblée que le vitrail situé sous le clocher de l'église, en façade, a été retrouvé complètement brisé suite à un vent violent. L'église étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, Madame le Maire a informé l'Architecte des Bâtiments de France. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de la compagnie d'assurance de la Commune et la paroisse a été également informée.

5 – Acquisition d'une oeuvre d'art :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à l'occasion d'une exposition à la CCNL, une artiste-peintre, Madame Laurence SALOME, avait produit une aquarelle sur chacune des douze communes adhérentes.

Elle présente à l'assemblée l'aquarelle qui a été achetée à cette artiste pour un montant de 200,00 €. Le tableau sera accroché sur le mur situé derrière le bureau du maire.

6 – Faire-part de naissance :

Madame le Maire présente à l'assemblée le faire-part de naissance de Maxime MALOT, fils de Monsieur Hervé MALOT, Conseiller municipal.

7 – Prix de l'eau :

Madame le Maire présente à l'assemblée le prix de l'eau pour 2017 qui a été voté par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en eau potable des Communes de Sioule et Morge le 17 décembre 2016. Elle précise que ces tarifs se composent d'une part SEMERAP et d'une part syndicat Sioule et Morge.

- prix du m³ : 1,40905 € H.T
- prix de l'abonnement principal : 50,34 € H.T.
- prix de l'abonnement secondaire : 25,25 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.